

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Sainte-Foy-lès-Lyon (69110)

Réponses de Muriel Coativy, au nom de la liste « Rassemblement des Droites Fidésiennes »

— le 06/03/2020 à 13:04 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein d'une commission modes doux/cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre les associations, l'équipe municipale et les services voirie.

Le comité vélo sera par contre intégré au sein de la commission sécurité routière car la priorité est la sécurité des cyclistes. Les policiers municipaux seront dès lors naturellement associés au dialogue général au sein de cette commission.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : commerces, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, parcs publics.

Il s'agit :

1) d'assurer une continuité de voies cyclables en particulier sur des axes fréquentés, notamment : rue Chatelain, avenues du 11 Novembre et Jarrosson, avenue Foch, boulevard des Provinces, rue de Chavril, avenue De Gaulle, chemin des Fonts, chemin de Montraÿ. La création de voies réservées pour les vélos peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

2) d'aménager une voie verte praticable en vélo dans le secteur du Plan du Loup (hôpital/stade/collège)

3) d'aménager les principaux carrefours "points noirs" identifiés par les répondants au Baromètre des Villes cyclables 2019 pour protéger correctement les cyclistes lors de leur traversée : Chatelain/chemin des Fonts, Baron du Marais/Croix-Pivort, Valioud/Foch, Foch/Ricard (entrée parc Bourrat)

4) de faire connaître ces itinéraires grâce à des panneaux de direction bien visibles à chaque carrefour.

Un parcours pérenne, bouclé et sécurisé est une priorité. Par contre, attention à la pollution visuelle d'une signalisation trop abondante.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines permettant de rejoindre facilement, depuis Sainte-Foy : Francheville par le chemin des Razes et la rue du commandant Charcot, La Mulatière par le chemin de la Croix-Pivort, Lyon par la rue Clemenceau, l'avenue Valioud et le chemin de Fontanières, ainsi qu'Oullins avec l'avenue de l'aqueduc de Beaunant.

Ces itinéraires doivent être bien indiqués et eux-mêmes connectés à un réseau express vélo métropolitain. La spécificité de Sainte-Foy est la contrainte des dénivelées entre notre colline et le reste de l'agglomération. La réalisation d'aménagements pour protéger les cyclistes est indispensable en particulier dans le sens de la montée et aussi dans le sens de la descente dans certaines situations. Des études méritent d'être réalisées pour permettre aux cyclistes ne disposant pas de vélos à assistance électrique de remonter en utilisant des transports en commun existants ou projetés (bus, funiculaire, métro, transport par câble).

Il faut travailler sur l'intermodalité. Je défends le projet du transport par câble. De même, un travail auprès du Sytral pour réserver l'arrière des bus aux cyclistes ou une rame de métro, comme cela se pratique couramment à l'étranger. Les connexions sont essentielles mais, je m'engage à ce que ces aménagements ne se fassent pas au détriment des autres modes de circulation - la réduction des voies ne doit pas rajouter aux bouchons actuels sur l'agglomération lyonnaise et la sécurisation des voies cyclables ne doit pas se faire au détriment de la propre sécurité des deux-roues à moteur.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Modifier le plan de circulation des rues du centre-bourg, à l'intérieur de l'avenue Foch, du boulevard Baron du Marais et du chemin de Montray, afin d'éviter le transit des automobiles dans ces rues étroites, et ainsi apaiser la circulation au bénéfice des cyclistes et des piétons (une solution détaillée réfléchie par des adhérents de La Ville à Vélo est disponible). *Plus généralement, repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées, avec pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.*

Ce plan d'action présenté tel quel entrave la liberté de circulation de chacun d'entre nous et risque d'engorger encore plus les grands axes de circulation. D'autre part, le plan de circulation ne peut pas se faire en faveur de certains riverains et au détriment d'autres (ceux qui habitent le long de ces grands axes). Dans les rues étroites, il faut aménager la circulation des véhicules pour qu'elle soit la moins nuisible possible mais nous ne pouvons l'interdire. La voiture a sa place dans la ville car dans chaque voiture, il y a un homme ou une femme qui a besoin de vivre son territoire. Tous les Fidésiens ne peuvent ou ne veulent circuler tous à pied ou en vélo et il faut respecter cette liberté. Et ils doivent pouvoir circuler partout sur leur territoire.

Action n°5 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en intégrant le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon à la ZFE déjà mise en place (qui inclut Lyon 5).

L'activation de la ZFE ne doit pas avoir pour conséquence une augmentation du trafic automobile de transit qui nuit à l'apaisement de la circulation dans Sainte-Foy.

La Zone à Faibles Émissions est en fait ni plus ni moins une Zone à Forte Exclusion. Nombreux artisans et entreprises, déjà fortement endettés et avec des chiffres d'affaires chaque mois plus difficiles, ne peuvent plus travailler et encore moins changés de véhicule. De même pour certaines personnes travaillant au SMIC et ayant besoin de leur véhicule pour aller travailler. La Métropolisation a obligé un grand nombre de "Lyonnais" à s'exiler souvent loin dans la Métropole et chaque jour, ils doivent revenir dans celle-ci pour travailler. La ZFE est la double peine. Car, rappelons l'objectif de la ZFE : lutter contre l'émission de CO2 et le réchauffement climatique. Pour la qualité de l'air, c'est vrai que trop de circulation routière n'arrange pas les choses mais plutôt qu'à s'en prendre à nos concitoyens, luttons contre la métropolisation qui concentre la pollution sur le territoire et la mondialisation qui impose des transports incessants de marchandises et de déchets aux 4 coins de la planète. Quant au réchauffement climatique, laissons travailler les habitants de notre territoire et ayant le courage politique et financier de s'attaquer aux vrais pollueurs !

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Voire même 20 km avec des zones de rencontre mais uniquement aux heures de rencontre ! Comme cela se pratique notamment aux Etats-Unis. La limitation de vitesse n'est effective qu'aux heures d'entrées et de sorties de classe par exemple pour les établissements scolaires pour éviter d'en faire une zone de racket routier entre 22h et minuit !

L'aménagement de la chaussée doit se faire intelligemment sans mettre des ralentisseurs partout car trop de ces aménagements se font au détriment de la propre sécurité des deux-roues à moteur. La vie d'un cycliste ou d'un piéton vaudrait-elle plus que la vie d'un motard ? Il incombe à un élu de protéger tous les Fidésiens.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place récente de cédez-le-passage cycliste aux feux va dans le bon sens. Le sas vélo (permettant au cycliste de se positionner, mieux visible, devant les autres véhicules arrêtés au feu, pour gérer la traversée du carrefour en sécurité) est indispensable pour les compléter.

Par ailleurs, la configuration de la voirie impose parfois des détours coûteux aux cyclistes, d'autant plus avec les contraintes du relief. Or de nombreux sens uniques existent, notamment en zones 30, et selon la loi doivent être en double-sens cyclable. Le passage généralisé des sens uniques en double-sens cyclables doit donc être réalisé.

A mon avis, les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux et tout ce qu'on pourra inventer dans l'avenir est une aberration pour la sécurité des cyclistes eux-mêmes. Il ouvre une brèche au code de la route autorisant un type de véhicules à s'en extraire mais alors quid des trottinettes (électriques ou non), de tous les autres modes doux existants ou à venir, des mobylettes uberisées livreurs de tout et surtout en urgence. Au final, ce sont les automobilistes qui seront responsables de tous les comportements dangereux des autres utilisateurs de la voie publique et ne pourront plus circuler. Il faut au contraire aménager la voirie pour que chacun puisse partager la route en respect de l'autre et en respectant des règles communes.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. La circulation des véhicules motorisés doit être interdite pendant 30 minutes le matin et le soir dans la rue du Neyrard, classée en zone de rencontre mais qui voit de nombreux véhicules l'emprunter aux heures où justement la circulation des piétons et des cyclistes est la plus forte.

Et les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s), ils font comment ? Et les écoles sont par hypothèse au centre des quartiers. Ainsi, vous bloquez tout le centre du village Boulevard Baron du Marais de 8h à 8h30 tous les matins pour assurer la sécurité des deux écoles du centre ? Idem aux Provinces ? Vous arrive-t-il de penser que ces mêmes parents puissent être pressés pour rejoindre leur travail ? Soyons sérieux et responsabilisons les automobilistes au lieu de les sanctionner.

Action n°9 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement dans chaque pôle attractif de la ville, notamment : Chavril/Saint-Luc, le Bourg, Chatelain/11-novembre, la Gravière.

Circuler c'est bien. Stationner c'est mieux donc cette réflexion est primordiale en effet.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

Prévoir en outre une sécurisation des vélos électriques trop sujets aux vols.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Une étude devra être menée pour identifier les besoins dans certains quartiers dans lesquels les habitants ou les entreprises ne disposeraient pas de locaux pour stationner les vélos à l'abri et en sécurité.

Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien comme celui du Bourg par exemple.

Dans la mesure où ces aménagements ne seront pas trop coûteux. Il faut sécuriser à moindre coût.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Ces locaux pour mettre à l'abri les vélos des personnels comme des usagers doivent être généralisés dans l'ensemble des établissements. Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Dans la mesure où ces aménagements ne seront pas trop coûteux. Il faut sécuriser à moindre coût.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure permet de sécuriser les passages piétons en augmentant leur visibilité de la part des véhicules, tout en dégagant des espaces pour installer des arceaux vélo à proximité des équipements publics et des commerces.

La liberté de stationner emprunte à la liberté de circuler car comment se débarrasser des voitures sinon qu'en leur interdisant de s'arrêter. La sécurité des piétons doit se faire par la prévention des piétons eux-mêmes et le respect du partage de la route. Les piétons ne doivent pas avoir le droit de traverser n'importe où, n'importe comment ce qui devient hélas la règle en France et nous choquons d'ailleurs par nos pratiques de nombreux pays limitrophes. Il faut lutter contre la mortalité des piétons, c'est une urgence certes, mais ce ne sera pas en éradiquant les véhicules à moteur de notre paysage fidésien.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide proposée par la municipalité en 2019 mérite d'être reconduite en incitant notamment les familles modestes et les entrepreneurs à s'en emparer, en augmentant son montant tout en cherchant à éviter l'effet d'aubaine. Par exemple, d'autres territoires proposent des primes de 500 euros (Paris, Corse,...).

L'aide existe déjà à d'autres niveaux. Il faut surtout investir dans la sécurisation de ces vélos car si vous aidez financièrement à l'achat d'un vélo qui sera volé dans le mois, vous faites surtout la richesse des assureurs et des malfrats. Nous investirons donc plutôt dans la sécurisation du stationnement.

Action n°15 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

L'implantation de services de location est une bonne chose et favorise le commerce de proximité mais cela restant du domaine privé, le loueur reste libre de proposer une tarification adaptée ou non.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

La sensibilisation au code de la route est essentielle pour rappeler à nos chérubins que oui, justement, ils ne sont pas prioritaires, à pied ou à vélo, et qu'ils doivent respecter le code de la route. Ce sera leur meilleure garantie sécurité. Il y a, à ce jour, nombreuses associations et organismes qui proposent cette formation et il n'y a donc pas lieu de prévoir une ligne budgétaire spécifique à cet effet.

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

L'apprentissage du vélo dans les cours de récréation est une très bonne chose. Il faut faire appel aux divers dons et c'est une bonne occasion de redonner une deuxième vie à de nombreux vélos.

Action n°18 : je suis indécis-e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Les sorties en vélo des élus (excusez-moi je me refuse d'écrire en écriture inclusive, l'égalité homme-femme mérite mieux que cela !) est pure démagogie. Nous devons rester libres de circuler comme bon nous semble mais, notre rôle d'élu est justement de permettre à ceux qui veulent circuler à vélo de le faire en toute sécurité. Et non d'obliger tout le monde à circuler à vélo. Personnellement, j'ai fait le choix d'effectuer un maximum de déplacements en moto.

Action n°19 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La municipalité doit montrer l'exemple alors oui, pourquoi pas, même si le territoire impose sans doute une assistance électrique et que je fais partie de ceux qui pensent que le vélo électrique n'est peut-être pas si écologique que cela. Mais, soyons sérieux, pensez-vous qu'une police municipale puisse intervenir efficacement, rapidement et avec crédibilité en vélos-cargo ? Permettez-moi d'émettre des doutes.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Je n'ai pas d'avis sur la question. Cette éventualité doit être discutée avec les agents municipaux eux-mêmes, étant acté qu'il y en ait au moins un concerné.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". Elle doit permettre aux Fidésiens de découvrir les autres possibilités de se déplacer au quotidien. L'objectif du Plan Vélo proposé par les associations est de convertir au vélo la moitié des trajets de proximité effectués à l'heure actuelle en voiture.

Plus généralement, l'action publique devra chercher à offrir aux Fidésiennes et Fidésiens une alternative sûre à l'usage de la voiture pour les déplacements quotidiens, pas seulement pour les trajets domicile-travail, et incluant les personnes âgées et les enfants. Les objectifs étant de rendre la ville plus agréable (moins de bruit, moins de pollution, amélioration du sentiment de sécurité dans les rues), de favoriser la santé des habitants et d'économiser l'argent public et privé (diminution des coûts d'entretien de la voirie, réduction du nombre de voitures par foyer donc diminution du nombre de véhicules stationnés sur l'espace public).

Envisageriez-vous une "journée sans vélo ni transports en commun" pour permettre aux Fidésiens qui n'ont pas besoin de leur véhicule pour leurs trajets professionnels ou personnels de découvrir l'enfer que vivent au quotidien les automobilistes ? Elle permettrait à certains Fidésiens de découvrir que pour d'autres, la voiture est vitale, quotidiennement. Quel est au fond la finalité de réduire de moitié les trajets de proximité en voiture ? Pollution de l'air ? Foutaise par rapport à tous les autres polluants bien plus importants. Problème de stationnement ? Cela ne règle pas le problème du transport des courses. Le vélo-cargo a ses limites et cette solution ne séduit sans doute pas tous les Fidésiens. Soyons positifs ... arrêtons avec ces journées "sans voiture" "sans viande" et ces mois "sans alcool" etc ... Laissez les Fidésiens vivre leur vie !

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que la vitesse excessive des véhicules et le non-respect des priorités vis-à-vis des plus vulnérables, cela afin d'apaiser les déplacements de tous. *Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.*

Respecter juste le code de la route, oui, un code de la route qui doit s'appliquer à tous, même donc aux cyclistes. Mais faire en sorte que les véhicules puissent stationner en toute sécurité et légalité. On ne peut pas d'un côté sanctionner lourdement les stationnements illicites et enlever les places de parking. Parce qu'il y a un moment où les voitures ne pourront plus stationner tout court et ce sera la fin de nos commerces, de nos écoles et même de notre sécurité sanitaire ne pouvant plus aller ni chez le médecin, ni chez le pharmacien. Il faut donc créer des places de stationnement en conséquence. Tant pis pour la pollution visuelle que représente aujourd'hui une voiture stationnée pour nombre d'entre nous. Il en va juste de notre survie territoriale.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Le code de la route s'applique à tous, sans passe-droit. Il ne s'agit pas de battre en brèche les idées reçues mais juste de contourner le code de la route. Et après les vélos : les autres modes doux (pas si doux que cela soit dit au passage) ? les mobylettes de livraison ? les motos ? Et si non, pourquoi que les vélos ? Comme pour tous ces régimes spéciaux qui divisent et tuent la France, il ne faut qu'un seul code de la route applicable à tous.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e